ONU programme pour l'environnement

Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS MdE RAPACES

QUATRIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Victoria Falls, 30 novembre - 2 décembre 2026)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.12.3

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU RÉSEAU DE SITES POUR LES ESPÈCES PRIORITAIRES

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces)

Résumé :

Le présent document présente les résultats d'une analyse du réseau de sites pour l'ensemble des 31 espèces de catégorie 1, en s'appuyant sur l'analyse pilote présentée lors de la MOS3. Il identifie les lacunes évaluées dans le réseau de sites répertoriés dans le cadre du MdE Rapaces, en tenant compte de la répartition saisonnière des espèces et de leur comportement grégaire. Les résultats résumés sont présentés à l'annexe 1 du présent document. Le rapport complet est disponible sous la forme d'un document d'information UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.25.

La réunion est invitée à prendre note des conclusions, à encourager le suivi des lacunes identifiées et à demander une approche progressive pour étendre l'analyse à d'autres espèces figurant à l'annexe 1 du MdE, en s'appuyant sur la mobilisation des ressources et la présentation de rapports à la MOS5.

1. La tâche 2.5 de l'activité 2 du plan de travail 2016-2020 du Groupe consultatif technique (GCT) (voir l'annexe A du document UNEP/CMS/Raptors/TAG4/Doc.6.1 [disponible uniquement en anglais]) demandait des conseils sur les lacunes d'information concernant les sites importants le long des voies de migration des rapaces, des recommandations pour combler ces lacunes, ainsi que des approches pour la conservation et la gestion des zones critiques.

2. Afin d'évaluer les lacunes du réseau représenté par la liste des sites figurant au tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente, le GCT a convenu de réaliser une analyse pilote du réseau de sites (voir le document UNEP/CMS/Raptors/TAG3/Doc.4.2b [disponible uniquement en anglais]).

3. L'analyse pilote a consisté à superposer les sites proposés lors de la MOS3 pour leur inclusion dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente avec les cartes de répartition des espèces de l'annexe 1. Les informations sur le comportement grégaire de l'espèce ont été utilisées pour évaluer si les lacunes apparentes reflétaient un manque de sites répertoriés ou des circonstances écologiques dans lesquelles une approche basée sur les sites était moins appropriée.

4. L'analyse pilote a d'abord été appliquée à un petit sous-ensemble de 11 espèces de l'annexe 1, sélectionnées pour représenter différentes stratégies écologiques et migratoires ainsi qu'une large répartition géographique sur l'ensemble de la zone couverte par le mémorandum d'entente. Cette initiative a permis de tester une approche qui pourrait ensuite être appliquée à d'autres espèces figurant à l'annexe 1.

5. La MOS3 a reconnu la valeur du projet pilote pour identifier les lacunes majeures du réseau de sites classés et a recommandé d'étendre l'analyse à toutes les espèces couvertes par le MdE, sous réserve des ressources disponibles (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Report/Annex XIII, paragraphe 16).

6. L'action 13 du plan de travail du GCT pour 2023-2026 (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.15.3(Rev.1)) permet d'identifier les lacunes d'information concernant les sites importants le long des voies de migration des rapaces. Compte tenu des contraintes budgétaires, la GCT9 (Espagne, du 18 au 20 février 2025) a privilégié une approche modulaire, en donnant la priorité aux espèces de catégorie 1.

7. L'annexe 1 présente les principaux résultats de l'analyse. Le rapport complet en anglais et une traduction de courtoisie en français sont disponibles sous la forme d'un document d'information (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.25).

Actions recommandées

8. La Réunion des signataires est invitée à :

   a. prendre connaissance de l'analyse et de la synthèse des résultats présentées à l'annexe 1 du présent document, en tenant compte de la méthodologie et des limites décrites dans le rapport complet ;

   b. reconnaître la valeur de cette analyse pour éclairer l'évaluation future du réseau de sites inscrits, et encourager les signataires ainsi que les partenaires concernés à examiner les conclusions relatives à leur pays, à partager des informations actualisées sur les sites et les espèces, et à soutenir la réalisation d'études ciblées

ainsi que l'évaluation de sites supplémentaires potentiels en fonction des critères applicables ;

c. inviter les signataires et les partenaires concernés à réaliser des enquêtes et des activités de suivi ciblées dans les zones prioritaires identifiées à la section 4 de l'annexe 1 du présent document, notamment en Afrique, en Asie du Sud et en Asie centrale, en Mongolie et en Chine, ainsi que pendant la saison hors reproduction, si cela s'avère approprié.

d. demander au GCT, avec l'appui de l'Unité de coordination, d'élaborer une approche progressive visant à étendre l'analyse aux autres espèces de l'annexe 1, en accordant la priorité aux espèces de la catégorie 2 et en identifiant les résultats attendus, les besoins en ressources et les possibilités de collaboration, conformément au plan de travail du GCT pour la période 2027-2029 ;

e. inviter les signataires, les partenaires coopérants et les autres contributeurs intéressés à apporter un soutien financier ou en nature aux travaux de suivi prioritaires ;

f. demander à l'Unité de coordination, en s'appuyant sur les conseils du GCT et les informations fournies par les signataires et les partenaires, de présenter à la MOS5 un rapport sur les progrès réalisés, les lacunes d'information restantes et les priorités pour des analyses supplémentaires.

Annexe 1

Synthèse de l'analyse du réseau de sites pour les espèces de catégorie 1

Cette annexe résume le rapport intitulé « Analyse du réseau de sites relevant du MdE Rapaces pour les espèces de rapaces migrateurs menacées et quasi menacées en Afrique-Eurasie », rédigé par Luke Ozsanlav-Harris, Teja Curk, Tom Scott et Victoria Jones, et examiné par le Groupe consultatif technique (GCT). Le rapport complet, comprenant les fiches sur les espèces, les cartes et les tableaux d'appui, est disponible sous la forme d'un document d'information UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.25 en anglais, avec une traduction de courtoisie en français.

1. Principaux constats et recommandations

1. **Cette analyse constitue une base pour des travaux ultérieurs et pourrait être élargie à d'autres espèces.** L'extension du projet pilote présenté lors de la MOS3 à l'ensemble des 31 espèces de catégorie 1 permet d'identifier les domaines dans lesquels la liste des sites (tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente) pourrait être renforcée, où la conservation axée sur les sites pourrait s'avérer particulièrement pertinente, et où les efforts de recensement pourraient être ciblés.

2. **Douze espèces sont bien couvertes ou bénéficient d'un niveau de couverture adapté à leur écologie.** Pour les dix-neuf espèces restantes, l'analyse identifie des opportunités claires pour étendre le réseau : seize espèces avec une véritable lacune dans au moins une partie de leur aire de répartition ou de leur cycle annuel, et trois avec une lacune potentielle.

3. **Les plus grandes opportunités concernent les vautours les plus gravement menacés d'Afrique.** Les vautours charognards, à tête blanche, à dos blanc, de Rüppell et oricous comptent chacun entre un et dix-sept sites répertoriés. Leur récent reclassement sur la Liste rouge mondiale de l'UICN dans les catégories « En danger critique d'extinction » ou « En danger » signifie qu'un site peut désormais être considéré comme d'importance à l'échelle internationale dès lors qu'il abrite seulement 15 individus ou 5 couples. Par conséquent, de nombreux autres sites sont susceptibles de répondre aux critères d'importance internationale. L'élanion naucler, l'aigle ravisseur et le pyrargue empereur, qui n'ont aucun site répertorié, se trouvent dans une situation similaire.

4. **Des sites potentiellement pertinents ont déjà été identifiés et pourraient être pris en considération par les signataires**. Plusieurs zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et zones clés pour la biodiversité (ZCB) ont été identifiées pour les espèces de catégorie 1, mais ne figurent pas encore sur la Liste des sites. Ces espèces, ainsi que d'autres espèces susceptibles de répondre aux critères sur les sites existants, sont présentées pour examen dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.4.

5. **Les lacunes sont concentrées sur le plan géographique et saisonnier.** La plupart se trouvent en Afrique, en Asie du Sud, en Asie centrale, en Mongolie et en Chine, hors saison de reproduction, tandis que la couverture en Europe et dans les zones de reproduction et de passage est généralement relativement bonne.

6. **Les sites doivent répondre aux besoins des espèces.** La désignation de ces sites en tant qu'aires protégées ou zones soumises à d'autres mesures efficaces de conservation constitue une première étape ; une gestion efficace, un suivi rigoureux et une réduction des menaces sont indispensables pour que ces sites puissent réellement

bénéficier aux rapaces. Pour les espèces dont l'aire de répartition est vaste ou dispersée, les réseaux de sites doivent être complétés par des mesures à l'échelle du paysage.

2. Portée et approche

Cette analyse répond à la tâche 13 du plan de travail du GCT adopté lors de la MOS3 et a été réalisée à partir du dernier ensemble de données disponible (2024-2025), en tant que premier module de la prolongation du projet pilote, comme convenu lors de la GCT9. Elle porte sur les 31 espèces répertoriées dans la catégorie 1 du tableau 1 de l'annexe 3 : huit espèces « En danger critique d'extinction », six espèces « En danger », onze espèces « Vulnérables » et six espèces « Quasi menacées », dont treize sont des vautours.

En résumé, les sites figurant sur la « Liste des sites » ont été superposés aux cartes d'aires de répartition de BirdLife International pour chaque espèce, en veillant à ce que les sites de types différents présentant un chevauchement important ne soient comptés qu'une seule fois dans l'analyse. Une analyse documentaire rapide a permis de déterminer à quel moment de son cycle annuel chaque espèce se rassemble et en quel nombre. La pénurie de sites n'a été considérée comme une véritable lacune que lorsque l'on sait que l'espèce se rassemble en nombre suffisant pour répondre aux critères mondiaux des ZICO (principalement le critère A1 pour les espèces menacées) dans cette partie de son aire de répartition et au cours de son cycle annuel. D'autres sources (publications parues depuis 2015, relevés de recensement eBird et cartes d'abondance modélisées par eBird) ont été utilisées pour identifier les zones susceptibles de répondre aux critères, mais qui nécessitent une enquête sur le terrain. Le rapport complet (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.25) fournit des informations détaillées sur les méthodes, leurs limites et les étapes possibles à l'avenir.

3. Aperçu des résultats

Le tableau 1, situé à la fin de la présente annexe, indique, pour chaque espèce, le nombre de sites répertoriés dans chaque partie de son aire de répartition, ainsi que l'évaluation de la couverture, codée par couleur en fonction des saisons. Ces espèces se répartissent dans les groupes suivants :

- **Absence avérée au cours d'au moins une saison (16 espèces) :** percnoptère d'Égypte, vautour royal, vautour à tête blanche, vautour charognard, vautour africain, vautour de Rüppell, vautour oricou et vautour moine ; griffon de l'Himalaya ; aigle ravisseur ; aigle des steppes ; busard maure ; busard pâle ; pyrargue empereur ; élanion naucler et faucon kobez.
- **Lacune potentielle (3 espèces) :** le circaète de Beaudouin, ainsi que l'aire de répartition en dehors de la saison de reproduction du faucon concolore et du faucon sacre.
- **Bien couvertes, ou dont la présence est en adéquation avec la situation écologique (12 espèces) :** le gypaète barbu, le vautour chaugoun, le vautour indien, le vautour à long bec et le vautour chassefiente ; l'aigle criard, l'aigle impérial et l'aigle ibérique ; pygargue de Pallas, l'aigle montagnard ; la buse forestière et le harfang des neiges.

L'expression « bien couvertes » est relative par rapport aux autres espèces de catégorie 1 : toutes les espèces pour lesquelles une approche basée sur les sites est appropriée bénéficieraient néanmoins de sites supplémentaires. Les chiffres globaux relatifs aux sites doivent également être interprétés avec prudence, car les totaux élevés reflètent souvent la présence de nombreux petits sites européens situés dans des zones de passage, plutôt qu'une couverture équilibrée sur l'ensemble de l'aire de répartition.

4. Priorités pour renforcer la Liste des sites

4.1 Priorité absolue : espèces pour lesquelles il existe peu ou pas de sites répertoriés

Pour ces espèces, le faible nombre de sites ne s'explique pas par leur comportement, et il est donc recommandé d'identifier et d'ajouter des sites éligibles dans l'ensemble de leur aire de répartition.

- **Les vautours d'Afrique.** Le vautour charognard (une espèce inscrite sur la liste) est encore présent en grand nombre en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau, ainsi qu'en Éthiopie ; 3 637 oiseaux ont été comptés à Diaobé, au Sénégal. Le vautour à tête blanche (un site) et le vautour africain (trois sites) sont déjà considérés comme des espèces déclencheuses au Parc national Kruger, au Parc national de Gorongosa, au Complexe de Marromeu et au Parc national des Chutes de Murchison, avec Mapungubwe remplissant également les critères pour le vautour africain ; leur inclusion pourrait être envisagée conformément aux procédures applicables. Six ZICO/ZCB répondant aux critères d'habitat du vautour de Rüppell (en Ouganda, au Niger et en République Démocratique du Congo) ne sont pas encore répertoriées, et le Sahel constitue une priorité. La population du vautour oricou a diminué d'environ 90 % en Afrique ; parmi les pays prioritaires figurent l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, la Namibie, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Le bassin du Tchad, identifié dans le Plan d'action pour la conservation des vautours en Afrique de l'Ouest 2023-2043, est important pour plusieurs espèces (percnoptère d'Égypte, vautour à tête blanche, vautour charognard, vautour africain, vautour de Rüppell, vautour oricou).
- **Élanion naucler.** Les dortoirs collectifs de 36 000 oiseaux au Sénégal (2008) et de 10 000 au Mali (2012) dépassent largement le seuil de 30 individus et constituent une priorité élevée pour une reconnaissance officielle.
- **Aigle fauve.** Reclassée dans la catégorie « vulnérable » en 2018 à la suite d'un déclin marqué, l'espèce ne compte désormais plus que 30 individus. Plusieurs ZICO/ZCB africaines existantes, notamment celles situées dans des parcs nationaux, pourraient être considérées comme étant d'importance internationale pour les espèces, tandis que d'autres sites, en particulier en Afrique de l'Est, mériteraient des études plus approfondies.
- **Pygargue empereur.** Cinquante-quatre ZICO/ZCB ont déjà été identifiées pour cette espèce, dont beaucoup relèvent du périmètre géographique du MdE, et peuvent être examinées aux fins de leur inclusion.

4.2 Espèces bien couvertes dans une partie de leur aire de répartition, avec des opportunités claires ailleurs

- **Vautour moine :** forte présence en Europe, en Turquie et dans le Caucase (bien que deux sites supplémentaires soient suggérés pour le Portugal) ; la Mongolie, la Chine et le nord-ouest de l'Inde, qui constituent probablement des bastions mondiaux, ne disposent d'aucun site répertorié.
- **Percnoptère d'Égypte :** forte présence dans le nord de l'aire de répartition ; opportunités en Afrique continentale et dans le sous-continent indien, où 33 ZICO/ZCB ont déjà été identifiés pour cette espèce en Inde.
- **Vautour royal :** tous les 14 sites sont situés au Népal ; 20 ZICO indiennes qui répertorient déjà cette espèce pourraient être prises en considération pour figurer sur la Liste des sites. Une évaluation plus approfondie des sites accueillant des populations résiduelles dans le Gujarat et le sud du Karnataka pourrait également aider à identifier les priorités en matière de conservation.

- **Faucon kobez :** forte présence en Europe ; d'autres sites sont probablement présents dans l'aire de reproduction en Asie centrale. L'aire de répartition africaine en période de non-reproduction, où seuls deux sites au Botswana figurent sur la liste des sites, offre la meilleure opportunité, en commençant par le dortoir situé dans la province de Huambo, en Angola, qui pourrait accueillir jusqu'à un million d'oiseaux.
- **Aigle des steppes :** un seul site de non-reproduction est répertorié ; de très grands rassemblements hivernaux ont lieu en Arabie saoudite et à Oman, et d'importants comptages migratoires sont effectués à Eilat (Israël) et à Ras Gharib (Égypte). Le rapport complet répertorie soixante-huit sites clés du Plan d'action mondial 2026-2035 qui soutiennent des populations d'importance internationale.
- **Busard pâle, busard maure et griffon de l'Himalaya :** sites de repos hors saison de reproduction en Inde, au Pakistan, dans la péninsule arabique et en Afrique de l'Est (busard pâle) ; 44 ZICO/ZCB (dont 42 en Afrique du Sud et au Lesotho) (busard maure) ; et des zones à forte densité dans l'Himalaya indien et pakistanais ainsi qu'en Chine centrale (griffon de l'Himalaya).
- **Faucon concolore :** la couverture des zones de reproduction et de passage est solide ; il serait pertinent d'examiner les sites potentiels de séjour hors saison de reproduction, étant donné le comportement grégaire occasionnel de l'espèce durant cette période. À Madagascar, par exemple, des rassemblements de jusqu'à 315 faucons concolores ont été enregistrés.
- **Faucon sacre :** une lacune potentielle dans la couverture des sites classés a été identifiée dans l'aire de répartition en période de non-reproduction en Inde et en Afrique. Toutefois, des informations supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la pertinence des mesures de conservation sur site pour cette espèce dispersée pendant la saison hors reproduction.

4.3 Espèces bien couvertes

Le Pygargue de Pallas, l'aigle criard, le vautour chassefiente, le gypaète barbu, l'aigle impérial et l'aigle ibérique sont représentés par de nombreux sites répartis sur l'ensemble de leur aire de répartition et tout au long de leur cycle annuel. Des améliorations ciblées sont toujours suggérées, par exemple pour le gypaète barbu en Asie centrale et en Afrique, pour le Pygargue de Pallas au Kazakhstan et en Ouzbékistan, ainsi que pour l'aigle impérial dans certaines régions d'Afrique de l'Est. Les vautours chaugoun, les vautours indiens et les vautours à long bec sont également bien représentés dans la zone couverte par le Mémorandum d'entente. Cependant, la très faible population de vautours à long bec rend tout site supplémentaire particulièrement précieux.

4.4 Espèces pour lesquelles la conservation sur site joue un rôle limité

L'aigle montagnard, la buse forestière et le harfang des neiges sont des espèces principalement solitaires, et il existe relativement peu de sites capables d'abriter des populations d'importance internationale. Des informations supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la couverture des sites concernant le circaète de Beaudouin. Les vastes zones protégées ou gérées de manière appropriée peuvent offrir d'importantes possibilités de conservation. Le faucon sacre, dans son aire de répartition hors période de reproduction, et l'aigle ibérique, en Afrique du Nord, présentent une répartition similaire. Pour ces espèces, des mesures à l'échelle du paysage et des politiques visant à lutter contre les principales menaces peuvent compléter la conservation basée sur les sites et s'avérer particulièrement importantes lorsque les oiseaux sont présents en faible densité.

5. Sites prêts à être examinés

L'analyse met en évidence trois sources de sites que les signataires peuvent envisager dès maintenant :

- **Les ZICO/ZCB déjà identifiés** pour les espèces de catégorie 1, mais ne figurant pas encore sur la liste des sites, ainsi que les nouvelles espèces éligibles présentes sur les sites répertoriés, sont présentés pays par pays dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.4. Le nombre de ces sites devrait augmenter à mesure que les pays mettent à jour leurs inventaires nationaux de ZICO et de ZCB.
- **Sites répertoriés dans la littérature depuis 2015,** rassemblés dans le rapport complet, y compris les principaux sites de repos et zones de présence des vautours, des busards, du faucon kobez et du faucon concolore, identifiés à partir de données d'observation ou de suivi.
- **Zones suggérées par les données eBird,** où des recensements supérieurs au seuil A1 ont été enregistrés en dehors des sites existants. Ces éléments indiquent les zones où des études pourraient confirmer l'importance internationale, en gardant à l'esprit que les données issues de la science citoyenne sont plus rares dans les régions moins bien étudiées, telles que l'Afrique de l'Ouest, et que ces travaux pourraient être étendus afin d'inclure d'autres sources de données de science citoyenne.

Certains sites répertoriés se trouvent en dehors des cartes de répartition actuelles, ce qui met en évidence la nécessité de mettre à jour les données de suivi ou les cartes de répartition afin de suivre l'évolution constante de la situation, qui inclut parfois un rétrécissement de l'aire de répartition. Plutôt que de supprimer les sites qui n'abritent plus d'espèces de catégorie 1 en raison du rétrécissement de leur aire de répartition, le rapport recommande de conserver ceux qui présentent un potentiel de restauration, tels que les anciens sites de gypaète barbu dans les Balkans, dans le cadre d'une stratégie de conservation tournée vers l'avenir, tout en réexaminant leur état actuel.

6. De l'inscription sur la liste à la conservation efficace

Une liste plus complète des sites est d'autant plus précieuse lorsque ces sites sont efficacement protégés et gérés. L'action 3.2 du plan d'action du MdE Rapaces met explicitement en évidence ce lien : elle demande aux signataires de désigner les sites d'importance à l'échelle nationale et à l'échelle internationale pour les rapaces, y compris ceux mentionnés dans le tableau 3, comme des zones protégées avec des plans de gestion, ou comme des zones bénéficiant d'autres mesures efficaces de conservation ou de restauration basées sur les zones, y compris à l'échelle du paysage lorsque cela est approprié. La « Liste des sites » indique les lieux où ces mesures doivent être mises en œuvre en priorité, et les progrès réalisés sont suivis dans le Rapport d'évaluation de l'état de conservation (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.12.4).

La mise en œuvre de l'action 3.2 peut également contribuer à l'objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal pour la biodiversité (30 % des terres et des mers conservées d'ici 2030), dont la combinaison d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation fondées sur les zones (OECM) reflète étroitement cette action. Pour les espèces ayant une vaste aire de répartition, comme les vautours, la protection des principales colonies de reproduction et des dortoirs collectifs doit être combinée à des mesures à l'échelle du paysage, telles que les « zones de sécurité pour les vautours ».

7. Prochaines étapes suggérées

1. Les signataires envisagent d'ajouter à la liste des sites les sites déjà identifiés ainsi que les espèces qualifiées présentées dans le document

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.4, en donnant la priorité aux espèces mentionnées dans la section 4.1.

2. Les signataires et les partenaires concentrent leurs enquêtes et leurs activités de suivi sur les zones prioritaires identifiées à la section 4, notamment en Afrique, en Asie du Sud et en Asie centrale, en Mongolie et en Chine, ainsi que pendant la période hors saison de reproduction.

3. Le GCT étend son analyse, dans la mesure où les ressources le permettent, aux espèces de catégorie 2 et, pour les deux catégories, aux zones répondant aux seuils régionaux d'importance à l'échelle internationale.

Résultats récapitulatifs de l'analyse du réseau de sites

Le tableau présente une synthèse de l'évaluation de la couverture des sites répertoriés pour les 31 espèces de catégorie 1, par catégorie d'aire de répartition cartographiée, en prenant en considération le nombre de sites, le comportement grégaire et le statut de conservation. La classification « couverture relativement complète des sites répertoriés » ne garantit pas que tous les sites importants ont été identifiés ni que les sites existants sont efficacement protégés et gérés. Une représentation limitée sur le site peut être cohérente avec le comportement non grégaire d'une espèce, tandis qu'une « lacune potentielle » indique que des informations supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la couverture.

Tableau 1. Nombre de sites figurant sur la liste des sites du MdE Rapaces associés à chaque espèce de catégorie 1, par catégorie d'aire de répartition cartographiée, selon l'analyse des chevauchements de sites décrite à la section 2.1.3 du rapport complet. Les couleurs indiquent l'évaluation de la couverture des sites répertoriés, en prenant en compte le nombre de sites, leur comportement grégaire et leur statut de conservation à l'échelle mondiale.

Nom commun	Catégorie de répartition sur la carte de distribution								Hors aire de répartition
	Résident natif	Reproducteur natif	De passage natif	Non-reproducteur natif	Réintroduit	Possiblement existant	Possiblement éteint	Éteint	
Gypaète barbu	109	S.O.	S.O.	0	33	0	1	46	23
Percnoptère d'Égypte	41	264	271	0	S.O.	S.O.	0	5	23
Circaète de Beaudouin	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Vautour royal	14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.
Vautour à tête blanche	1	S.O.	S.O.	0	S.O.	0	0	0	S.O.
Vautour charognard	1	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.	0	0	S.O.
Griffon de l'Himalaya	29	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2
Vautour chaugoun	166	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.	35	S.O.	S.O.
Vautour africain	3	S.O.	S.O.	2	S.O.	0	0	0	S.O.
Vautour indien	51	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	38	S.O.	6
Vautour à long bec	52	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	10	S.O.	7
Vautour chassefiente	27	S.O.	S.O.	7	S.O.	S.O.	0	0	S.O.
Vautour de Rüppell	4	S.O.	S.O.	3	S.O.	S.O.	0	0	S.O.

Nom commun	Catégorie de répartition sur la carte de distribution								Hors aire de répartition
	Résident natif	Reproducteur natif	De passage natif	Non-reproducteur natif	Réintroduit	Possiblement existant	Possiblement éteint	Éteint	
Vautour moine	126	4	2	98	13	S.O.	S.O.	19	23
Vautour oricou	10	S.O.	S.O.	2	S.O.	0	0	1	5
Aigle montagnard	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Aigle criard	S.O.	124	126	164	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	69
Aigle ravisseur	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Aigle des steppes	S.O.	11	5	1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	9
Aigle ibérique	80	S.O.	9	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3
Aigle impérial	11	195	121	80	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	29
Busard maure	12	S.O.	S.O.	10	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Busard pâle	S.O.	64	142	45	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	19
Pygargue de Pallas	S.O.	41	42	59	S.O.	S.O.	22	S.O.	8
Pygargue empereur	0	0	S.O.	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Buse forestière	6	S.O.	S.O.	7	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Élanion naucler	0	0	S.O.	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Faucon kobez	S.O.	127	281	2	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	24
Faucon concolore	S.O.	26	10	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8
Faucon sacre	101	83	102	21	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	13
Harfang des neiges	S.O.	4	S.O.	1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Légende des couleurs

- Lacune évaluée dans la couverture des sites classés
- Représentation limitée sur le site, conforme à l'écologie de l'espèce
- Couverture relativement complète des sites répertoriés
- Lacune potentielle nécessitant des informations supplémentaires

S.O.	Sans objet
	Sites non considérés comme étant en dehors de l'aire de répartition confirmée actuelle